

Projet Qualité-Risques 2025-2030

Fiche action n°26 : Assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées dans les différents plans d'action

Axe stratégique	Axe 2 : Poursuivre la dynamique d'amélioration continue
Objectif opérationnel	Objectif F : Pérenniser les démarches d'évaluation des pratiques et renforcer le suivi des plans d'actions associés
Pilote de l'action	Équipe qualité-risques
Priorité(s) du PTSM/PMP	Sans objet
Population cible	Toute population de patients
Périmètre territorial	Local
Contexte	<p>Les démarches d'évaluation permettent de mesurer des écarts à des attendus. Ces écarts doivent être traités par des actions dont les domaines d'application peuvent aller de la dimension institutionnelle au problème spécifique à une unité. Celles issues d'une même démarche d'évaluation peuvent donc alimenter différents plans d'actions.</p> <p>État des lieux : actions intégrées aux différents plans d'action à suivre par les responsables identifiés (PAQSS, PAQ pôles-thématiques, comptes qualité d'unités)</p>
Description	Traiter chaque écart identifié par une action associée à un pilote et à une échéance de réalisation. Injecter les actions d'amélioration découlant des démarches d'évaluation dans les plans d'actions adéquats
Étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la transmission systématique aux équipes des comptes-rendus de synthèse des évaluations. Les comptes-rendus doivent intégrer des actions d'amélioration en précisant leurs pilotes, les échéances de réalisation et les plans d'actions permettant leur suivi (PAQSS, PAQ Pôles-Thématiques ou CQU) (pilote action : Direction qualité ; échéance : à partir de 2025)

	<ul style="list-style-type: none"> - Reporter les actions d'amélioration identifiées lors des évaluations dans les différents plans d'actions qualité en précisant leurs sources (ou établir le lien avec des actions déjà programmées). Les plans d'actions doivent permettre la priorisation des actions. Les pilotes doivent être missionnés. Les plans d'actions doivent être revus régulièrement pour être ajustés. Des indications sur l'état d'avancement sont à ajouter aux plans d'actions suite à ces revues : points d'étape, niveaux de réalisation. (pilote action : Direction qualité ; échéance : à partir de 2025) - Procéder aux retours réguliers auprès des équipes du suivi des actions d'amélioration identifiées suite aux évaluations, et des résultats obtenus (pilote action : Direction qualité ; échéance : à partir de 2025)
Partenaires	Sans objet
Moyens	Sans objet
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions identifiées suite aux évaluations - Pourcentages des répartitions de ces actions entre PAQSS, PAQ et CQU - Taux de réalisation de ces actions (non initiées, en cours, finalisées ou abandonnées)